



Guide référént et professeur principal

PASSPRO

2023 – 2024

DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

L'élève

L'élève :

- Avec l'aide de son référent, se connecte au site du rectorat de Paris et découvre les formations de la voie professionnelle.
- S'informe **sur les formations et les métiers** qui l'intéressent (CDI, CIO, rallyes de la voie professionnelle, salons, site ONISEP, Oriane...).
- **Se renseigne sur le trajet à effectuer pour se rendre dans l'établissement souhaité à partir de son domicile.**
- Demande à son professeur référent de l'inscrire aux entretiens dans les établissements concernés et s'y prépare.
- **Télécharge la lettre de motivation guidée** sur le site du rectorat de Paris et la renseigne seul ou avec de l'aide, (il devra obligatoirement s'en munir pour les entretiens).
- Poursuit sa réflexion sur la ou les formation(s) envisagée(s) suite aux entretiens.



SAIO

L'établissement d'origine

Un adulte référent ou le professeur principal

- Accompagne l'élève dans sa réflexion tout au long du dispositif (recherches, démarches d'inscription, rédaction de sa (ses) lettre(s) de motivation guidée(s).
- Prépare l'élève à l'entretien d'information.
- Inscrit l'élève au dispositif PASSPRO via le portail ARENA/ **Passorientation**



Le principal du collège saisit :

- un avis : réservé, assez favorable ou favorable ;
- un bref commentaire visant à apprécier la motivation et l'implication de l'élève.

Ces appréciations devront être saisies en amont des entretiens de l'élève et pourront être consultées par l'équipe du lycée d'accueil.

L'ENTRETIEN DANS L'ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE

L'élève

Préalablement à l'entretien, l'élève doit :

- préparer son itinéraire ;
- imprimer sa lettre de motivation ;
- se munir d'un stylo et de feuilles pour prendre des notes.

Durant l'entretien, l'élève recueille des informations qui lui serviront à faire ses choix d'orientation.

Il doit pouvoir :

- obtenir des informations précises sur la formation qu'il envisage ;
- être informé sur les poursuites d'études et les débouchés ;
- recevoir des conseils individualisés sur son projet.

SAIO



L'établissement d'accueil

Lors de l'entretien, le lycée de référence porte un regard objectif et bienveillant sur le projet de l'élève.

Il devra mesurer :

- L'implication, la motivation et l'intérêt de l'élève pour le choix envisagé,
- Les chances de réussite de l'élève dans la formation demandée.

Il pourra aussi apporter des conseils à l'élève.

L'entretien donne lieu à un compte-rendu visant à accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation.

L'ensemble de ces éléments permettent au chef d'établissement du lycée de référence d'émettre un avis : réservé ou favorable.



Si cet avis est favorable, un bonus de 2500 points sera attribué à l'élève au sein d'Affelnet.

Année scolaire 2023 - 2024

LE PARCOURS GUIDÉ DE L'ÉLÈVE

01

L'élève consulte la **page Passpro sur le site du rectorat** afin de réaliser son parcours de découverte de la voie professionnelle.

Du 5 février
au 26 avril

02

L'élève entreprend des démarches d'informations supplémentaires sur les formations professionnelles qui l'intéressent. **La page Passpro du site académique recense toutes les formations ainsi que les liens d'informations** (Onisep et des établissements référents)

Du 5 février
au 26 avril

03

L'élève peut télécharger la lettre de motivation guidée depuis la **page Passpro du site du rectorat**.

Du 5 février
au 26 avril

Inscription de l'élève sur Passorientation par son référent ou PP.
Celui-ci renseigne un avis et rédige un commentaire sur la plateforme pour terminer l'inscription.

Légende

Action de l'élève

Action de l'adulte référent de l'élève dans l'établissement d'origine

04

L'élève renseigne sa lettre de motivation guidée le plus précisément possible.

Du 5 février
au 17 mai

Le référent accompagne l'élève dans la rédaction de la lettre de motivation.
Il reçoit la convocation à l'entretien qu'il transmet à l'élève.

05

L'élève est reçu en entretien. Il pose les questions qu'il a préparées pour obtenir des informations et il reçoit des conseils personnalisés.

Du 9 février
au 17 mai

Le référent aide l'élève dans sa préparation à l'entretien en présentiel notamment en préparant quelques questions.

06

L'élève poursuit sa réflexion à l'issue de son entretien.

Du 9 février
au 27 mai

Le référent prend connaissance de l'avis émis par l'établissement d'accueil à l'issue de l'entretien et la communique à l'élève pour l'aider dans ses choix